

Informations sur les délais de résiliation

Assurance de base

Résiliation au 31 décembre

La résiliation doit être envoyée en recommandé et parvenir à l'ancien assureur maladie jusqu'au 30 novembre ou jusqu'au dernier jour ouvrable de novembre. Ce délai s'applique quel que soit le montant de la nouvelle prime.

Résiliation au 30 juin

La résiliation doit être envoyée en recommandé et parvenir à l'ancien assureur maladie jusqu'au 31 mars ou jusqu'au dernier jour ouvrable de mars. Cela ne s'applique qu'aux assurés ayant une franchise de CHF 300 (enfants: CHF 0) et une assurance de base standard (pas de modèles d'assurance alternatifs comme HMO ou Telmed). Dans tous les autres cas, il n'est possible de changer d'assureur maladie qu'à la fin de l'année.

Assurances complémentaires

Si les primes des assurances complémentaires augmentent, le délai selon les dispositions de ces assurances s'applique, c'est-à-dire en l'espace d'un mois dès l'annonce ou à la fin de l'année.

Si les primes ne changent pas, les délais de résiliation selon le tableau ci-dessous s'appliquent:

Assureur	Durée contractuelle	Délai de résiliation	Possibilités de résiliation en cas d'augmentation des primes	Produits pouvant être résiliés
Assura	5 ans	6 mois	Dernier jour ouvrable de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Atupri	1 an	3 mois	Dernier jour ouvrable de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Concordia	1 année ou plus (selon la police)	3 mois	Dernier jour ouvrable de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
CSS	1, 3 ou 5 ans (selon la police)	3 mois	Dernier jour ouvrable de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
EGK	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Tous les produits
Groupe Mutuel	5 ans	6 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Helsana	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Innova	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
KPT	1 an	3 mois	30 jours à compter de la réception de la communication de modification, pour fin novembre	Seulement les produits avec augmentation des primes
ÖKK	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Swica	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Sympany	1 an	3 mois	30 jours dès réception de la communication de modification, pour la fin de l'année d'assurance en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes
Visana	1, 3 ou 5 ans (selon la police)	3 mois	Dernier jour de travail du semestre en cours	Seulement les produits avec augmentation des primes